

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DU PLAN ET DE L'INTEGRATION

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET
DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU MALI

SALON INTERNATIONAL DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL (SIDESBA)/ADS
Bamako, 27 - 29 octobre 1998

INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE (DHD) ET MESURES DE LA PAUVRETE

Amadou DAO, Directeur de l'ODHD/LCPM

Octobre 1998

INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE (DHD) ET MESURES DE LA PAUVRETE

INTRODUCTION

Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme de possibilités qui s'offrent à chaque individu dans la société. Vivre une vie longue, saine, constructive ; être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie décent sont les plus importantes. S'y ajoutent des notions aussi capitales que la liberté politique, économique ou sociale, et aussi importantes que la créativité, la productivité, la dignité, le respect de soi et d'autrui et la garantie des droits humains fondamentaux.

Quant aux indicateurs de façon générale, ils ont pour but d'exprimer par un seul chiffre aisément compréhensible une caractéristique significative de l'économie ou de la société. Ils servent de points de repère pour mesurer un niveau de développement (économique ou social), pour suivre leurs évolutions, pour comparer une période à une autre ou un pays à un ou plusieurs autres.

Les indicateurs socio-économiques sont exprimés le plus souvent sous la forme d'une proportion (un pourcentage), c'est-à-dire d'un rapport entre deux grandeurs, ou d'un taux de croissance tel qu'un taux annuel moyen (taux géométrique). Un indicateur doit être facilement compréhensible pour les non-spécialistes, et avoir une signification aussi claire que possible.

On distingue des "indicateurs de situation", des "indicateurs de croissance", des "indicateurs de moyens", des "indicateurs de processus", des "indicateurs de résultats", etc.

La présente communication traite des indicateurs du DHD et de ceux de la pauvreté.

I. INDICATEURS DU DHD

La distinction a été faite entre les indicateurs (ou plutôt quelques indicateurs) dont la prise en compte simultanée renseigne sur le niveau de développement humain d'un pays et l'indicateur de développement humain proprement dit.

1.1. Indicateurs déterminant le niveau de DHD (d'un pays)

Même s'ils ne portent pas spécifiquement le nom d'"indicateurs du DHD", les indicateurs ci-après passés en revue, influent d'une façon ou d'une autre sur le niveau de développement humain d'un pays.

1.1.1. Indicateurs démographiques

- Taux d'accroissement annuel moyen de la population (ou encore taux d'accroissement intercensitaire) : il s'agit du taux auquel une population augmente ou diminue durant une année donnée en raison d'une part de

l'excédent ou du déficit des naissances par rapport aux décès (accroissement naturel) et d'autre part de la migration nette, exprimé en pourcentage de la population de base.

D'après les résultats provisoires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1998 (disponibles depuis juin 1998), la population résidente de la République du Mali s'élève à 9 790 492 habitants contre 7 696 348 en 1987, soit un accroissement annuel moyen de 2,2% sur la période 1987 - 1998, ce qui classe le Mali parmi les pays à forte croissance démographique.

- Espérance de vie à la naissance : c'est le nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.

L'édition 1997 du Rapport annuel sur le développement humain durable au Mali (produit par l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali) situe l'espérance de vie à la naissance à 56,8 ans en 1996.

1.1.2. Indicateurs de santé

- Population ayant accès aux soins de santé (appelée population ayant accès aux services de santé ou encore population desservie) : il s'agit du pourcentage de la population qui peut se rendre dans un rayon de 15 km dans les centres de santé locaux.

Cet indicateur est souvent difficile à définir car il varie selon la qualité de l'équipement, selon la qualification du personnel, selon l'approvisionnement en médicaments et selon la qualité de la prestation sanitaire fournie.

Au Mali, la proportion de la population ayant accès aux services de santé dans un rayon de 15 km est estimée à 34,0% (Source : DNSI, 1997).

- Taux de mortalité infantile : il s'agit du nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an pour 1000 naissances vivantes au cours d'une année. Plus spécifiquement, c'est la probabilité de décès entre la naissance et le premier anniversaire.

Selon la deuxième Enquête Démographique et de Santé réalisée au Mali (EDSM - II) en 1995 - 1996, le taux de mortalité infantile était de 123 pour mille au cours de la période 1991 - 1996. Autrement dit, sur 1000 naissances, il y a eu 123 décès avant l'âge d'un an.

- Taux de mortalité maternelle : il se définit comme le nombre de femmes décédant chaque année par suite d'une grossesse pour 100 000 naissances vivantes.

Pour la période 1989 - 1996, il est de 577 décès (maternels) pour 100 000 naissances vivantes d'après l'EDSM - II.

En dépit des progrès réalisés par le Mali sur le plan socio-sanitaire, plusieurs maladies invalidantes ou à forte létalité persistent et les taux de mortalité demeurent encore élevés. Aussi, les autorités concernées ont-elles élaboré un Plan Décennal (1998 - 2007) de Développement Sanitaire et Social (PDDSS).

Les grandes orientations du PDDSS ont été conçues pour réunir les conditions permettant à chaque citoyen, quels que soient son lieu de résidence et son revenu, d'accéder à un service de santé situé à moins de 15 km. La mise en œuvre de ce Plan, en améliorant l'état de santé de la population, favorisera durablement le plein exercice des activités socio-économiques par la population, ce qui permettra de réduire la pauvreté, à travers notamment :

- la revitalisation des services de soins de santé par la bonne gouvernance, la décentralisation et la participation communautaire ;
- le renforcement des liens entre le secteur officiel et le secteur traditionnel non structuré.

En ce qui concerne la politique nationale d'action sociale, il est prévu :

- des programmes de réinsertion des handicapés physiques et mentaux ;
- des actions pour la protection sociale des enfants ;
- des actions de protection sociale des personnes âgées.

1.1.3. Indicateurs de la nutrition

- Taux de malnutrition chronique (appelé retard de croissance ou encore indice taille - pour - âge) : il désigne la proportion d'enfants de moins de 3 ans qui ont une taille insuffisante pour leur âge.

Selon les recommandations de l'OMS, on compare l'état nutritionnel des enfants à celui d'une population de référence internationale, connue sous le nom de standard NCHS/CDC/OMS. Cette référence internationale est établie à partir de l'observation d'enfants américains de moins de 5 ans en bonne santé et elle est utilisable pour tous les enfants de cet âge dans la mesure où quel que soit le groupe de population, ils suivent un modèle de croissance similaire. Les données de la population de référence internationale ont été normalisées pour suivre une distribution normale où la médiane et la moyenne sont identiques. Le taux de malnutrition chronique est égal au pourcentage d'enfants (de moins de 3 ans) qui se situent à moins de 2 écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence.

Concernant l'indice taille - pour - âge, la situation est alarmante au Mali. En effet, d'après l'EDSM-II (1996), près d'un tiers (30%) des enfants maliens âgés de moins de 3 ans souffrent de malnutrition chronique (la taille - pour - âge se situe à moins de 2 écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence).

Cette proportion est beaucoup plus élevée que celle que l'on s'attend à trouver dans une population en bonne santé et bien nourrie, à savoir 2,3% (à moins de 2 écarts-types). La lutte contre la malnutrition constitue une priorité du PDDSS évoqué plus haut.

- Taux de couverture en eau potable : il désigne la proportion de la population ayant accès à l'eau potable.

L'EDSM-II a évalué la proportion de la population ayant accès à l'eau potable à 48,3% en 1996.

1.1.4. Indicateurs de l'éducation

- Taux brut de scolarisation (au premier cycle de l'enseignement fondamental) : il se définit comme la proportion des élèves inscrits au premier cycle, quels que soient leurs âges, dans la population, qui, selon la législation nationale, devrait être scolarisée au niveau considéré (dans le cas spécifique du Mali, il s'agit de la population de la tranche d'âge 7 - 12 ans).

Le taux brut de scolarisation a connu au Mali une évolution sensible même s'il est encore l'un des plus bas au monde. Si de jure tous les enfants maliens ont le droit d'aller à l'école, dans les faits le nombre d'écoles et celui des maîtres ne permettent pas d'accueillir tous les enfants d'âge scolarisable (la classe d'âge 7 - 12 ans). D'après la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education de Base, le taux de scolarisation est passé de 28,8% (21,4% pour les filles et 36,1% pour les garçons) à 50,0% (41,0% pour les filles et 58,9% pour les garçons) de 1991-92 à 1997-98.

Malgré les efforts fournis pour la scolarisation des filles, des écarts importants persistent entre la scolarisation des filles et celle des garçons au détriment des premières, surtout dans les zones rurales.

Les progrès réalisés dans la scolarisation depuis 1991-92 sont inégalement répartis entre les régions mais aussi entre les zones urbaines et les zones rurales. Par exemple, si le taux brut de scolarisation est de 138,3% dans le district de Bamako en 1997-98, il n'est à la même date que de 26,8% et 27,3% dans les régions de Mopti et Kidal respectivement.

- Taux d'alphabétisation (des adultes) : c'est le pourcentage des personnes âgées de 15 ans ou plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court (quelle que soit la langue) sur leur vie quotidienne.

En 1994, selon l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES), réalisée par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), le taux d'alphabétisation (tous sexes confondus) est de 23,0% (11,0% pour les femmes).

En se dotant d'un Programme Décennal (1998 - 2008) de Développement de l'Education (PRODEC), le Gouvernement s'est fixé des objectifs précis pour conduire sa politique éducative. Le document de cadre politique de ce Programme traite de quatre axes, en l'occurrence l'accès, la qualité, le financement et la réforme institutionnelle. Quant aux objectifs visés, ils sont donc d'ordre tant quantitatif (augmentation du taux de scolarisation,

construction de salles de classe, etc.) que qualitatif (augmentation du taux d'achèvement, diminution des taux de redoublement et d'abandon...).

Elaboré par une équipe d'experts nationaux avec l'appui financier des partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale, et adopté par le Conseil des Ministres en sa session du 13 mai 1998, le PRODEC couvre la période des dix années scolaires allant de 1998-1999 à 2007-2008 et il a trait à tous les ordres d'enseignement (de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur). Au terme de sa mise en œuvre, en 2008, le taux brut de scolarisation au niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental devrait avoir été porté à 75,0% (en 1997-98, ce taux est de 50,0%), 10 000 enseignants devraient avoir été recrutés, 10 000 salles de classe devraient avoir été construites (au niveau de l'éducation de base), le taux d'alphabétisation des adultes (qui était de 23,0% en 1994) serait passé à 50,0%.

Les réalisations prévues dans le cadre de cette stratégie sectorielle de l'éducation sont de la plus haute importance dans la mesure où le doute n'est plus permis quant à l'existence d'une corrélation entre le niveau d'alphabétisation d'un pays et l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre de ce pays, l'état sanitaire et nutritionnel de la population, en particulier des groupes vulnérables que constituent les femmes et les enfants. Plusieurs études empiriques à travers le monde n'ont-elles pas montré que l'éducation conduit à plus de démocratie ? Aujourd'hui n'est-il pas unanimement admis que la stabilité politique d'un pays est en grande partie fonction du degré d'éducation des citoyens de ce pays ?

1.1.5. Indicateur de revenu

- Revenu par habitant : le revenu est défini à partir du Produit National Brut (PNB).

Le PNB s'obtient en ajoutant au Produit Intérieur Brut (PIB) le revenu net des facteurs à l'étranger, qui est le revenu que les résidents reçoivent de l'étranger pour des services facteurs (main-d'œuvre et capital), moins les paiements similaires faits à des non-résidents qui contribuent à l'économie nationale.

Le PIB, quant à lui, se définit comme le total, au niveau de l'utilisation finale, des biens et services d'une économie, produits par les résidents et les non-résidents, quelle que soit la répartition des droits sociaux entre nationaux et étrangers. Il ne comprend pas les déductions au titre de l'amortissement des biens de production ou de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles.

En déduisant du PNB la consommation de capital fixe (assimilée à l'amortissement), on aboutit au Produit National Net (PNN). C'est le PNN qui représente le Revenu National au prix du marché (*)¹.

Le revenu par habitant est le revenu national au cours d'une année rapporté à la population totale de la même année pour un pays donné.

Le revenu moyen par habitant est d'environ 280 dollars US au Mali (*)².

(*)¹ De façon générale rentrent dans la production non seulement tous les biens qui ont un prix de marché (c'est-à-dire la production marchande) mais aussi tous les services des administrations évalués au coût des facteurs.

Quand on parle de "prix de marché", on tient compte des taxes et impôts indirects (autrement dit les éléments qui ne sont pas une contribution de l'entreprise à la satisfaction du consommateur) déduction faite des subventions tandis que le "coût des facteurs" inclut les subventions, déduction faite des taxes et impôts indirects (TVA...).

(*)² Allocution du Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration à l'ouverture des travaux de la Conférence de Table Ronde sur la Stratégie Nationale du Mali de lutte contre la pauvreté (Genève, 16-17 septembre 1998).

1.2. L'Indice de Développement Humain (IDH)

Après que la pratique ait voulu que, pendant longtemps, l'on appréhende le niveau de développement des pays par le Produit National Brut par habitant (PNB/hab.), ou par le revenu par habitant, ou encore par le pouvoir d'achat comparé, le PNUD, en publiant en 1990, son premier Rapport mondial sur le développement humain, a mis au point un nouvel instrument de mesure du développement : l'indice de développement humain (IDH). Il faut dire qu'en réalité le PNB ne permet pas de mesurer le bien-être de l'individu. Il sert à mesurer plutôt les flux de production, de revenus et de dépenses, lesquels peuvent contribuer au bien-être de l'individu. Il fallait donc aller dans le sens d'un élargissement de la gamme des données à prendre en compte.

L'IDH est un indicateur composite qui mesure le niveau des potentialités humaines élémentaires sous trois angles cruciaux :

- la durée de vie, mesurée par l'espérance de vie à la naissance ;
- le niveau d'éducation, mesuré par un indicateur combinant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour le tiers restant le taux de scolarisation combiné (tous ordres d'enseignement confondus) ;
- le niveau de revenu ou encore niveau de vie, mesuré par le Produit Intérieur Brut réel par habitant (PIB réel/hab.) exprimé en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA)^(*).

Des valeurs minimale et maximale ont été fixées pour chacun de ces indicateurs :

- espérance de vie à la naissance : 25 ans - 85 ans ;
- alphabétisation des adultes : 0% - 100% ;
- taux de scolarisation tous niveaux confondus : 0% - 100% ;
- PIB réel par habitant exprimé en PPA : 100 US dollars - 40 000 US dollars (valeurs fournies par l'édition 1997 du Rapport mondial PNUD sur le développement humain).

^(*) On entend par Parité de Pouvoir d'Achat (PPA), le nombre moyen d'unités de compte monétaires du pays nécessaire pour acheter le même panier représentatif de biens et de services, ou un panier équivalent à ce que l'on pourrait acheter pour 1 dollar US (monnaie de référence) aux Etats-Unis. Habituellement indiquée en dollars US, la PPA pourrait également s'exprimer en d'autres monnaies nationales ou en Droits de Tirage Spéciaux (DTS).

Le PIB réel est le Produit Intérieur Brut exprimé en dollar des Etats-Unis sur la base de la PPA de la monnaie nationale.

Chaque indicateur entrant dans la composition de l'IDH se calcule en rapportant la différence entre la valeur réelle (observée) et la valeur minimale à celle entre la valeur maximale et la valeur minimale.

L'IDH est la moyenne arithmétique (simple) des trois indicateurs :

- indicateur de durée de vie ;
- indicateur de niveau d'éducation ;
- indicateur de PIB réel/hab. exprimé en PPA.

La valeur maximale de l'IDH étant égale à l'unité, l'objectif pour chaque pays, consiste à se rapprocher le plus possible de cette valeur. Chaque année, depuis 1990, le PNUD, en publiant son Rapport mondial sur le développement humain, établit un classement des différents pays de la planète selon le critère de l'IDH le plus élevé (c'est-à-dire le plus proche de 1). On peut alors distinguer trois types de pays :

- les pays à développement humain élevé (c'est-à-dire les pays dont l'IDH vaut au moins 0,8) ;
- les pays à développement humain moyen (c'est-à-dire dont l'IDH vaut au moins 0,5 et inférieur en même temps à 0,8) ;
- les pays à faible développement humain (c'est-à-dire dont l'IDH est plus petit que 0,5).

L'édition 1997 du Rapport annuel sur le Développement Humain Durable au Mali a analysé l'IDH tant au niveau national qu'au niveau des régions. Pour ce faire, le niveau de revenu utilisé est celui résultant des estimations faites à partir de l'EMCES-94, et exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA).

L'espérance de vie de la population en 1987 a été actualisée en 1996 à partir des données démographiques les plus récentes de la DNSI.

De 1994 à 1996, l'IDH du Mali est passé de 0,251 à 0,309, soit un accroissement de 23,1% en deux ans.

Au cours de chacune des deux années étudiées (1994 et 1996), il ressort de l'analyse par région que le district de Bamako se classe au premier rang selon le critère de l'IDH le plus élevé (0,393 en 1994 d'après la DNSI et 0,526 en 1996 d'après les calculs de l'Observatoire du DHD/LCPM).

Cela n'est point pour surprendre, si l'on sait que la capitale concentre le plus grand nombre d'infrastructures scolaires, socio-sanitaires, industrielles, etc., toute chose de nature à valoriser les potentialités humaines élémentaires.

Avec des IDH respectifs de 0,193 et 0,236 en 1994 et 1996, la région de Mopti enregistre le niveau de développement humain le plus bas. En 1994, toutes les régions du pays et le district de Bamako ont un niveau de développement humain faible (inférieur à 0,5).

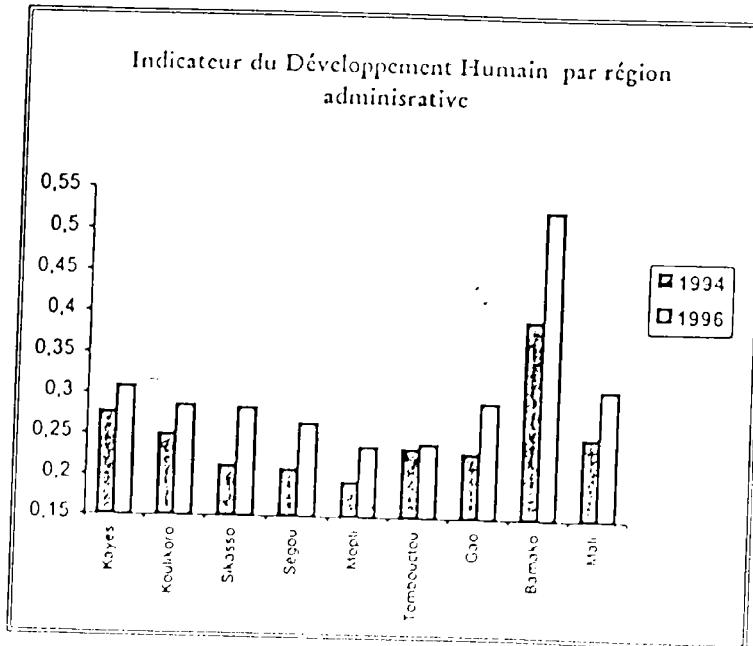
En 1996, le même constat reste valable pour toutes les entités géographiques du pays sauf le district de Bamako qui, avec un IDH de 0,526, se classe comme ayant un niveau de développement humain moyen (au moins égal à 0,5).

Les Tableau et Figure ci-dessous permettent de mieux apprécier les différences régionales. Kayes étant une région de forte émigration, son IDH relativement élevé peut être lié en partie à l'importance des transferts monétaires qui y sont reçus.

Evolution de l'IDH de 1994 à 1996

Régions	Indice du Développement Humain (IDH)	
	1994	1996
Kayes	0,277	0,308
Koulikoro	0,250	0,285
Sikasso	0,212	0,283
Ségou	0,208	0,264
Mopti	0,193	0,236
Tombouctou	0,235	0,241
Gao	0,230	0,292
Bamako	0,393	0,526
Mali	0,251	0,309

Indicateur du Développement Humain par région administrative



II. MESURES DE LA PAUVRETÉ

Pour prétendre à faire reculer la pauvreté de façon durable, il est nécessaire de disposer au préalable d'informations fiables sur le phénomène en question et ce, en termes d'ampleur, de localisation et de causes. Tout d'abord, il faut pouvoir distinguer les pauvres des non-pauvres. Pour ce faire, la mesure couramment utilisée est le seuil de pauvreté.

2.1. Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté ou encore ligne de pauvreté mesure la pauvreté par la consommation. Il s'agit du niveau minimum de consommation nécessaire pour permettre à un individu d'une société donnée de subsister. Deux éléments sont alors à prendre en compte : d'une part, ce qu'il faut dépenser pour se procurer un niveau minimum de nutrition et autres nécessités de la vie et, d'autre part, ce qu'il faut dépenser, et dont le montant varie d'un pays à l'autre, pour pouvoir participer à la vie quotidienne de la société. La première partie est relativement simple : le coût du minimum de calories à absorber et des autres nécessités de la vie peut se calculer en considérant le prix des aliments dont se nourrissent les pauvres. La seconde relève beaucoup plus d'une appréciation subjective : ce qui constitue une "nécessité" dans certains pays peut être considéré comme un luxe dans d'autres.

La norme « OMS » fixant les besoins énergétiques alimentaires minima d'un individu à 2450 kilocalories par jour, a été utilisée pour le calcul du seuil de pauvreté au Mali. Sur la base de la consommation en "équivalent riz" aux prix de 1994 et 1996, et en considérant les dépenses non alimentaires comme équivalant à la moitié des dépenses alimentaires, le niveau minimal de dépense pour assurer la survie d'un individu ou encore seuil de pauvreté au Mali a été estimé à 77 204 Francs CFA en 1994 et à 102 971 Francs CFA en 1996.

Quant à l'ampleur de la pauvreté, elle est appréciée au moyen de l'incidence de la pauvreté.

2.2. Incidence de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté (appelée encore indice numérique de pauvreté ou taux de pauvreté ou ampleur de la pauvreté) d'une région ou d'un pays est la proportion de personnes (ou de ménages) pauvres dans l'ensemble de la population de la région ou du pays.

Au Mali, l'incidence de la pauvreté est passée de 68,8% en 1994 à 71,6% en 1996. La pauvreté a sévi plus en milieu rural en 1996 (incidence de pauvreté de 78,3%) qu'en milieu urbain (incidence de pauvreté de 40,6%).

Incidence de la pauvreté (en %) en 1994 et 1996		
	1994	1996
National	68,8	71,6
Rural	75,6	78,3
Urbain	36,6	40,6

II. MESURES DE LA PAUVRETÉ

Pour prétendre à faire reculer la pauvreté de façon durable, il est nécessaire de disposer au préalable d'informations fiables sur le phénomène en question et ce, en termes d'ampleur, de localisation et de causes. Tout d'abord, il faut pouvoir distinguer les pauvres des non-pauvres. Pour ce faire, la mesure couramment utilisée est le seuil de pauvreté.

2.1. Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté ou encore ligne de pauvreté mesure la pauvreté par la consommation. Il s'agit du niveau minimum de consommation nécessaire pour permettre à un individu d'une société donnée de subsister. Deux éléments sont alors à prendre en compte : d'une part, ce qu'il faut dépenser pour se procurer un niveau minimum de nutrition et autres nécessités de la vie et, d'autre part, ce qu'il faut dépenser, et dont le montant varie d'un pays à l'autre, pour pouvoir participer à la vie quotidienne de la société. La première partie est relativement simple : le coût du minimum de calories à absorber et des autres nécessités de la vie peut se calculer en considérant le prix des aliments dont se nourrissent les pauvres. La seconde relève beaucoup plus d'une appréciation subjective : ce qui constitue une "nécessité" dans certains pays peut être considéré comme un luxe dans d'autres.

La norme « OMS » fixant les besoins énergétiques alimentaires minima d'un individu à 2450 kilocalories par jour, a été utilisée pour le calcul du seuil de pauvreté au Mali. Sur la base de la consommation en "équivalent riz" aux prix de 1994 et 1996, et en considérant les dépenses non alimentaires comme équivalant à la moitié des dépenses alimentaires, le niveau minimal de dépense pour assurer la survie d'un individu ou encore seuil de pauvreté au Mali a été estimé à 77 204 Francs CFA en 1994 et à 102 971 Francs CFA en 1996.

Quant à l'ampleur de la pauvreté, elle est appréciée au moyen de l'incidence de la pauvreté.

2.2. Incidence de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté (appelée encore indice numérique de pauvreté ou taux de pauvreté ou ampleur de la pauvreté) d'une région ou d'un pays est la proportion de personnes (ou de ménages) pauvres dans l'ensemble de la population de la région ou du pays.

Au Mali, l'incidence de la pauvreté est passée de 68,8% en 1994 à 71,6% en 1996. La pauvreté a sévi plus en milieu rural en 1996 (incidence de pauvreté de 78,3%) qu'en milieu urbain (incidence de pauvreté de 40,6%).

Incidence de la pauvreté (en %) en 1994 et 1996		
	1994	1996
National	68,8	71,6
Rural	75,6	78,3
Urbain	36,6	40,6

Selon l'édition 1997 du Rapport annuel sur le DHD au Mali, l'incidence de la pauvreté s'est accrue à un rythme annuel de 11,0% au cours de la période 1989-1994 contre 2,0% au cours de la période 1994-1996, soit un ralentissement du rythme de la paupérisation.

Entre 1989 et 1994, cette progression annuelle était de 10,1% en milieu rural et de 19,5% en milieu urbain.

Entre 1994 et 1996, l'incidence de la pauvreté a connu un accroissement global de 4,1% au niveau national (3,6% en milieu rural et 10,9% en milieu urbain).

Et entre 1994 et 1996, l'incidence de la pauvreté a progressé par an de 1,8% en milieu rural contre 5,3% par an en milieu urbain.

Variations de l'incidence de la pauvreté pendant les périodes 1989-1994 et 1994-1996				
	Variation globale de l'incidence (en %)		Variation annuelle de l'incidence (en %)	
	1989 - 1994	1994 - 1996	1989 - 1994	1994 - 1996
National	68,6	4,1	11,0	2,0
Rural	61,9	3,6	10,1	1,8
Urbain	144,0	10,9	19,5	5,3

Ce ralentissement du rythme de la paupérisation qui se traduit par le fléchissement, voire l'inversion de la courbe d'appauvrissement, a été ainsi plus important en milieu rural qu'en milieu urbain, ce qui laisse penser que les politiques mises en œuvre à partir de 1994 ont commencé à donner de bons résultats en matière de lutte contre la pauvreté.

Bien qu'utile, l'incidence (de la pauvreté) en tant que mesure de la pauvreté ne renseigne aucunement sur l'écart qui sépare le revenu des pauvres du seuil de pauvreté, c'est-à-dire le déficit de revenu des pauvres. Pour pallier cet inconvénient, on utilise l'indice volumétrique de pauvreté.

2.3. Indice volumétrique de pauvreté / profondeur de la pauvreté

L'indice volumétrique de pauvreté est le déficit de revenu des personnes (ou des ménages) pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Il mesure le transfert de ressources qu'il faudrait opérer pour porter le revenu de tout individu (ou ménage) pauvre exactement au niveau du seuil de pauvreté, faisant, par là même, disparaître la pauvreté.

On parle de profondeur de la pauvreté (ou écart ou intensité ou encore acuité de la pauvreté) lorsque l'indice volumétrique de pauvreté est exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté.

La profondeur de la pauvreté, évaluée par l'Observatoire du DHD/LCPM, à 48,4% en 1996 au niveau national, signifie qu'à cette date, les dépenses moyennes des pauvres représentaient 51,6% du seuil de pauvreté. Autrement dit, en moyenne tout individu pauvre avait besoin en 1996 d'un revenu supplémentaire de 49 838 Francs CFA (c'est-à-dire 48,4% de 102 971 Francs CFA) pour atteindre le seuil de pauvreté.

Cet indicateur est ainsi pertinent pour déterminer le niveau de dépenses nécessaires aux pauvres pour éliminer la pauvreté au Mali. Etant donné une incidence de la pauvreté de 71,6% dans une population estimée à 9,2 millions d'habitants et une profondeur de la pauvreté de 48,4%, le déficit global de dépenses (en 1996) s'élève à 328,3 milliards de Francs CFA dont 90,0% à affecter au milieu rural et 10,0% au milieu urbain.

Ce montant nécessaire pour éliminer la pauvreté doit cependant être interprété avec prudence. Il ne doit pas être confondu avec le niveau de transfert ou d'assistance requis pour sortir tout un chacun de la pauvreté. Il s'agit d'une indication des efforts à fournir en s'adressant de façon multiforme et multidimensionnelle à la sphère socio-économique des pauvres pour renforcer leurs capacités de manière à leur permettre d'atteindre un niveau de dépenses équivalent au seuil de pauvreté.

2.4. Indicateur de la Pauvreté Humaine (IPH)

L'IPH est un indicateur composite se fondant sur trois variables : le risque de décéder à un âge précoce (avant l'âge de quarante ans), le taux d'analphabétisme (des adultes) et la misère sur le plan des conditions de vie, exprimée par le manque d'accès aux services de santé, à l'eau potable et à une alimentation convenable (*)⁴. Cet outil se distingue ainsi des indicateurs classiques, qui se contentent de mesurer la pauvreté à l'aune du revenu.

L'IPH s'attache aux pays en développement. En effet, dans le choix des composantes de l'IPH, il est nécessaire de tenir compte du contexte social du pays envisagé et il se trouve que c'est dans les pays en développement que la pauvreté se manifeste par la faim, l'analphabétisme, les épidémies et la pénurie de services de santé ainsi que d'eau potable (problèmes qui sont moins sensibles dans les pays plus développés, où la faim est rare, l'alphabétisation quasi universelle, la plupart des épidémies jugulées, les infrastructures médicales très bien implantées et l'eau potable facilement accessible). Il n'est donc pas surprenant que les études sur la pauvreté dans les pays les plus prospères portent sur des phénomènes tels que l'exclusion.

Un indicateur mesurant l'analphabétisme et la mortalité précoce sera plus pertinent pour distinguer le Sri Lanka du Pakistan que, par exemple, la France de l'Allemagne.

Au Mali, les niveaux des différentes composantes de l'Indicateur de Pauvreté Humaine sont les suivants:

1- la probabilité de décéder avant 40 ans est de 30,3% ;

(*)⁴ Le manque d'accès à une alimentation convenable est appréhendé au moyen du pourcentage d'enfants de moins de trois ans victimes de malnutrition aiguë.

- 2- la proportion d'adultes analphabètes est de 77,0% ;
- 3- la misère sur le plan des conditions de vie est estimée à 47,4% à partir de la moyenne arithmétique simple des trois sous-indicateurs ci-dessous:
 - la proportion d'individus privés d'accès aux services de santé, qui est de 66,0% ;
 - la proportion d'individus privés d'accès à l'eau potable, qui est de 51,7% ;
 - la proportion des enfants de moins de trois ans souffrant de malnutrition aiguë, qui est de 24,5%.

A partir de ces données, l'IPH au Mali est estimé à 58,18% pour l'année 1996. Ce niveau correspond à une sorte incidence de la pauvreté humaine. Il est en conséquence révélateur de l'ampleur des efforts à fournir par le Mali pour réduire substantiellement la proportion de sa population souffrant des trois formes fondamentales de dénuement que constituent les déficits de longévité, les déficits dans le domaine de l'instruction et les déficits en termes de conditions de vie.

CONCLUSION

Même si le concept de développement humain recouvre une réalité beaucoup trop riche et profonde pour que l'on puisse l'enfermer dans un indicateur composite ou même dans un ensemble d'indicateurs statistiques, il est utile de pouvoir synthétiser cette réalité complexe en termes simples. C'est la raison d'être de l'IDH. Il renseigne, concernant chaque pays, sur la distance qui reste à parcourir pour atteindre certains objectifs précis :

- une durée de vie moyenne de 85 ans ;
- l'accès à l'éducation pour tous ;
- un niveau de vie décent.

Cependant, l'IDH ne fournit pas une mesure exhaustive du développement humain car ne prenant pas en compte les enseignements d'autres facteurs fondamentaux tels que le maintien des chances d'une génération à l'autre (équité intergénérationnelle), les libertés civiles, les libertés politiques, le respect durable de l'environnement, etc.

Le problème que pose la prise en compte de ces facteurs est celui de leur quantification. En plus, dans un pays comme le Mali, les individus attachent une grande importance à la cohésion sociale ainsi qu'à leurs valeurs culturelles. N'est-ce pas la forte implication de la société civile ainsi que la mise en avant du capital social qui sont à la base de la résolution du conflit armé (rébellion) qu'a connu le septentrion malien au cours des années 90 ? Le retour définitif de la paix dans le Nord-Mali s'est manifesté symboliquement le 27 mars 1996 à Tombouctou par la cérémonie dite de "La Flamme de la Paix", au cours de laquelle les armes qui étaient détenues par les ex-protagonistes du conflit ont été brûlées.

Pays de grande civilisation et de riche histoire, le Mali conserve un héritage important de capital social basé sur une philosophie traditionnelle de prise en charge collective, solidaire et d'entraide.

Le cousinage ou encore "parenté à plaisanterie" ("Sinankoun ya" en langue Bamana), valeur socio-ethnique entre des noms et des ethnies différents, est un facteur important d'intégration sociale dans le Mali culturellement pluriel. Tels sont quelques éléments (parmi tant d'autres), spécifiques au Mali, qui, s'ils étaient pris en compte, permettraient de relever sans nul doute le niveau de l'IDH de ce pays.

Dès lors, il appartient au Gouvernement, à travers l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali, tout en utilisant l'IDH tel que mis au point par le PNUD, de trouver des moyens spécifiques pour le compléter par les enseignements des facteurs de développement humain précités.

En réalité, l'IDH mesure le progrès général d'un pays en termes de développement humain, mais cette mesure peut occulter, d'une part, une répartition inégale des progrès accomplis et, d'autre part, l'importance de la pauvreté humaine résiduelle.

Enfin, pour fournir quelques indicateurs d'impact de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté dont vient de se doter le Gouvernement de la République du Mali, on peut affirmer qu'au terme, en 2002, de la mise en œuvre de ladite Stratégie Nationale :

- l'espérance de vie à la naissance passerait à 60,0 ans (le niveau de cet indicateur était estimé à 56,8 ans 1996) ;
- la proportion de la population ayant accès aux services de santé dans un rayon de 15 km serait de 55,0% (34,0% en 1996) ;
- le taux de mortalité infantile devrait passer à 100 pour mille (123 pour mille au cours de la période 1991-1996) ;
- le taux de couverture en eau potable serait de 70,0% (48,3% en 1996) ;
- l'incidence de la pauvreté devrait avoir été porté à 55,0% environ (71,6% en 1996) ;
- l'IDH devrait avoir été relevé à 0,500 (0,309 en 1996).

Bamako, le 5 octobre 1998

Amadou DAO